



MENTAL HEALTH EUROPE – SANTE MENTALE EUROPE aisbl
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles
Tél +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04
E-Mail: info@mhe-sme.org
www.mhe-sme.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réponse de SME à la communication de la Commission sur les services de santé

Santé Mentale Europe (SME) a répondu à la consultation de la Commission sur les services de santé par le biais de sa contribution aux réponses adressées à la Commission le 30 janvier 2007 par la European Public Health Alliance (EPHA) et le European Patients Forum (EPF).

Les commentaires clés de Santé Mentale Europe sur la communication sont les suivants:

- SME appelle de ses vœux une organisation des services de santé basée sur les **principes** d'accessibilité, de coordination et de continuité des soins, d'effectivité, d'équité et de respect des droits de l'homme.
- SME souhaite ardemment que soit prise en compte, en matière de mobilité des patients, la dimension relative à la **santé mentale et au bien-être**. L'information fournie par les services de santé devrait être précise, fiable, et «manipulée avec soin». Fournir une information erronée ou incomplète, de même que mal la communiquer, peut avoir un impact négatif sur la santé mentale des patients. Plus particulièrement, l'information fournie ne doit pas avoir pour conséquence de générer des attentes irréalistes ou de fausses croyances relatives à la santé du patient, son traitement et ses soins. Il a été prouvé que les patients ayant des attentes réalistes ont plus de chances de mieux faire face à leurs problèmes de santé. Il est donc essentiel que la fourniture d'information mène à des attentes qui soient partagées entre les professionnels et les patients.
- SME pense que **l'autonomie et la liberté de choix** des patients doivent être respectées. Les patients devraient recevoir des informations utiles leur permettant de se faire un avis propre tant s'agissant de leur traitement médical que de leur statut médical. Les besoins et opinions des patients devraient être pris en compte. L'implication des organisations de consommateurs et de familles dans la planification et la délivrance des services devrait être encouragée et accrue.
- SME plaide en faveur de l'établissement d'un **cadre communautaire de soutien à la fourniture des services de santé mentale**. Dans plusieurs Etats membres le processus de désinstitutionnalisation a mené à une réduction significative du nombre des hôpitaux psychiatriques, et à une augmentation corrélative de la demande en services de santé mentale ambulatoires. Il a été prouvé que la fourniture de tels services était inadéquate et que l'accès à ces services était inégal. Une action au niveau communautaire est par conséquent nécessaire si l'on veut mettre l'accent sur le développement de services sociaux dans la communauté et sur leur coordination avec les services de santé généralistes. Une telle action facilitera l'accès aux services de santé mentale et réduira la stigmatisation qui est associée à la recherche d'aide auprès de professionnels de la santé mentale isolés.

Pour de plus amples informations contactez le secrétariat de SME, à info@mhe-sme.org. Pour lire les réponses de l'EPHA et de l'EPF allez sur www.ephah.org et <http://www.eu-patient.eu/>

Mental Health Europe - Santé Mentale Europe est une organisation non gouvernementale européenne qui travaille à la promotion de la santé mentale positive, à la prévention des troubles mentaux et à la protection des droits fondamentaux des usagers et ex-usagers des services de santé mentale, de leurs familles et de leurs soignants.